

ANNEXE I

Note explicative

Le 4 août 2016, le Greffe a présenté une « Demande d'arrestation et de remise d'Omar Hassan Ahmad Al Bashir adressée au Royaume du Maroc » (ICC-02/05-01/09-270).

Le Greffe présente un rectificatif incorporant les corrections suivantes :

- Au paragraphe 3 : « Le 4 mars 2009, la Chambre préliminaire I a délivré le « *Mandat d'arrêt à l'encontre d'Omar Hassan Ahmad Al Bashir* », en application de l'article 58 du Statut de Rome¹ » afin de refléter le titre exacte dudit mandat;
- Au paragraphe 4 : « Le 12 juillet 2010, la Chambre préliminaire I a délivré le « *Deuxième Mandat d'arrêt à l'encontre d'Omar Hassan Ahmad Al Bashir* », en application de l'article 58 du Statut de Rome² » afin de refléter le titre exacte dudit mandat;
- Suite au paragraphe 5, paragraphes 9 à 18, ont été ré-énumérés 6 à 14 afin de refléter le correct ordre des paragraphes.

¹ ICC-02/05-01/09-1-tFRA.

² ICC-02/05-01/09-95-tFRA.